

Séance du 9 juillet 2015

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- Décide de vendre à Mr et Mme LEVEQUE Jean-Philippe une bande de terrain longeant leur propriété d'une superficie de 42 m² au prix de 6 € le m²,
- Valide des travaux supplémentaires à l'école publique concernant des aménagements extérieurs et le remplacement d'un bloc sanitaire pour un montant total de 10.096,02 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un éducateur sportif de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Hermine pour intervenir, à titre gratuit, dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, pour l'année scolaire 2015/2016,
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention pour une période de 5 ans, pour continuer à bénéficier d'une assistance technique et accéder aux services de Direction des Bibliothèques,
- Propose à la Communauté de Communes, dans le cadre du transfert de la compétence PLU, de renoncer au droit de préemption urbain pour la propriété de Mr et Mme DE RAEMY, 28 rue de la Poste,
- Réfléchit à la mise en sécurité de la sortie de la Rue du Chaffaud,
- Donne un accord de principe sur l'organisation d'une épreuve du raid « Marais Express 85 » sur le site de la vieille église de Pareds le 7 août 2015.